

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 4/10/2023

ID : 085-200054260-20231002-DEC109\_2023-AU

Département de LA VENDEE  
Commune d'ESSARTS EN BOCAGE

## DÉCISION AFFERENTE A L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION RENONCIATION A ACQUERIR

L'an deux mil vingt-trois, le deux octobre,

**Le Maire d'ESSARTS EN BOCAGE,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération communautaire n°320-19 prise en date du 19 décembre 2019 instaurant le droit de préemption urbain et le déléguant, en partie aux communes membres,

Vu la délibération en date du 26 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, l'exercice du droit de préemption urbain (D.P.U.),

Vu la déclaration d'intention d'aliéner déposée le 02/10/2023, relative à la propriété cadastrée 030 ZL 315 d'une superficie totale de 819 m<sup>2</sup> pour le prix de 192 000 euros, frais d'acte en sus, située 38 rue Sainte-Bernadette - Boulogne à ESSARTS EN BOCAGE (85140) appartenant à Madame RULEAU Suzanne domiciliée 38 rue Sainte-Bernadette - Boulogne à ESSARTS EN BOCAGE (85140), à Madame ARNAUD Annie domiciliée 29 rue de la Vendée - Boulogne à ESSARTS EN BOCAGE (85140), à Madame ROBLIN Béatrice domiciliée 1 rue du Printemps - Boulogne à ESSARTS EN BOCAGE (85140), à Madame RULEAU Isabelle domiciliée 6 rue des Fenaisons - Boulogne à ESSARTS EN BOCAGE (85140) et à Monsieur RULEAU Hervé domicilié 5 impasse des Eglantines - Boulogne à ESSARTS EN BOCAGE (85140),

Considérant que l'acquisition des immeubles par la commune ne présente aucun intérêt,

### DÉCIDE

**ARTICLE UNIQUE** : de renoncer à préempter la propriété cadastrée 030 ZL 315 sise 38 rue Sainte-Bernadette - Boulogne à ESSARTS EN BOCAGE (85140) d'une contenance totale de 819 m<sup>2</sup>.

Fait à Essarts en Bocage, le 02/10/2023

**Le Maire d'Essarts en Bocage,**



Signé électroniquement par : Freddy  
Riffaud  
Date de signature : 03/10/2023  
Qualité : **Freddy RIFFAUD**  
Bocage

Certifié exécutoire par le Maire

le ..... 3/10/2023

Publié le ..... 4/10/2023

Reçu par le Représentant de l'Etat

le ..... 3/10/2023